

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Selva ANNAMALE, Alain BOCCARA, Thierry MANSION, Laurent POUJOT, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET ;
Bakhta MAÏCHE à Elvire TENO ;
Mustapha BAMBA à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Bernard LABORDE à Albert BLONDEL ;
Maha GULFRAZ à François ROSE ;
Loganayagi VASANTE à Selva ANNAMALE ;
Soria MAÏCHE à Jean-Luc LEROY ;
Pascale ANDRIANASOLO à Thierry MANSION ;
Jennifer BONINO à Laurent POUJOT ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 17 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Albert BLONDEL est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2023, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n°1 suivante :

- Subvention aux associations – Association AIGUILLAGE – 2 111 € : selon les informations récemment données par le conseil départemental, la subvention de la ville de Montmagny à l'association AIGUILLAGE est de 22 013 € pour l'année 2023, alors qu'il a été voté au budget primitif 2023 une subvention de 22 000 €. Par ailleurs, l'excédent de 2020 a été retiré deux fois à tort. Il convient donc d'ajuster la subvention de 2 111 €.
- Subvention aux associations – Association Twirling Club les Galaxies – 500 € : une athlète du Twirling Club les Galaxies de Montmagny a été qualifiée pour les championnats du monde de Twirling Bâton qui se dérouleront à Liverpool au Royaume-Uni en août 2023. La ville souhaite apporter son concours en attribuant une subvention à l'association pour participer aux championnats du monde de Twirling Bâton.
- Subvention aux associations - Association sportive du collège Nicolas Copernic – 589 € : l'équipe de danse battle/hip-hop du collège Nicolas Copernic, après avoir franchi les différentes phases qualificatives, en remportant le titre de championne départementale et de championne académique, s'est brillamment qualifiée pour le championnat de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). La participation de 5 élèves et de deux professeurs de EPS à ce championnat engendre un coût de 1 178 €. La ville souhaite apporter son concours en attribuant une subvention de 589 €.
- Opérations patrimoniales – Dépenses et Recettes – il s'agit d'une opération d'ordre en section d'investissement en dépenses et recettes pour l'intégration des frais d'études faits pour réaliser des travaux dans le groupe scolaire des Lévriers pour un montant de 45 000 €.
- Opérations patrimoniales – Dépenses et recettes pour l'intégration des frais d'études compte 2031 et des travaux en cours de réalisation au compte 2313 pour le centre de loisirs des Lévriers pour un montant de 772 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023, telle que présenté ci-dessus.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération D/2022/0704/033 du conseil municipal en date du 07 avril 2022 portant adoption du budget primitif 2023 ;

Vu la proposition de décision modificative ;

Section de fonctionnement /Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions aux associations	01	3 200,00
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	01	-3 200,00

Accusé de réception en préfecture
095-219504271/20230705-DL2023-0704-033-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Section de investissement /Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
041	Opérations patrimoniales	2135	Installation et agencement	213	45 000,00
041	Opérations patrimoniales	2135	Installation et agencement	241	772 000,00
					817 000,00

Section de investissement /Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
041	Opérations patrimoniales	2132135	Installation et agencement	01	45 000,00
			Installation et agencement		772 000,00
					817 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Abdelaziz LALMI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

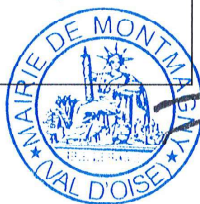
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 05 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	7 JUIL. 2023
Publié le.....	7 JUIL. 2023
Notifié le.....	7 JUIL. 2023
Montmagny, le.....	7 JUIL. 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230705-DL2023-0507-038-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Acte à classer

DL2023-0507-038

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-07T14-04-15.01 (MI246250711)

Identifiant unique de l'acte : 095-219504271-20230705-DL2023-0507-038-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget primitif 2023 : décision modificative n.1

Date de décision : 05/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-0507-038.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/23 à 14:27

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 06/07/23 à 14:27

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 06/07/23 à 18:30

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 07/07/23 à 14:04

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 14:09